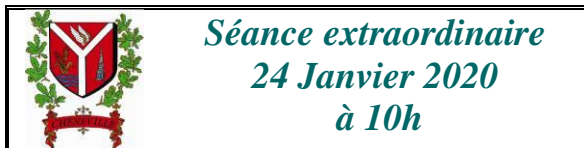


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance extraordinaire, tenue le 24 janvier 2019, à 10h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 63, rue de l'Hôtel-de-Ville à Chénerville, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, monsieur Maxime Proulx Cadieux, et madame Sylvie Potvin.

Absences motivées : madame Nicole Proulx Viens, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau.

La directrice générale par intérim, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption liste prix boissons**
- 4. Parole au public**
- 5. Levée de la séance**

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la secrétaire-trésorière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil et en a affiché une copie aux deux endroits décrétés pour ce faire. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de cet avis tel que requis par la loi.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 10h devant 0 personne.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2020-01-019

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que signifié par la secrétaire-trésorière dans l'avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3- ADOPTION LISTE PRIX BOISSONS

2020-01-020

Adoption liste prix boissons – Coupe Papineau 2020

ATTENDU QUE la liste des prix de vente des produits du bar doit être mise à jour, en prenant en considération que la municipalité ne possède plus de permis de bar permanent, qu'il faut écouler l'inventaire en stock et qu'il n'y a que quelques événements dans l'année avec vente de boisson;

ATTENDU QU' une liste des nouveaux prix a été déposée pour *l'activité La Coupe Papineau*, qui aura lieu le samedi 25 janvier 2020 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la liste des prix soumise
par la directrice générale par intérim pour l'activité *La Coupe Papineau*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4- PAROLE AU PUBLIC

5- LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-01-021

Levée de la séance

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 10h15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Krystelle Dagenais, Directrice générale par
intérim

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que
la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les
résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.